

 <p>_AGGLO_ Étammois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne</p> <p align="center">Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</p> <p align="center">Bureau Communautaire du 21 mai 2025</p>	<p align="center">CA-BUR-2025- 031</p>
---	---	---

**Approbation du règlement du jeu-concours « Panier garni – Foire de l'Essonne Verte 2025 » le
dimanche 15 juin 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 21 mai, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel communautaire à Etampes à 7h30, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Présents : Mesdames et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Bernard DIONNET, Guy CROSNIER, Jean PERTHUIS, Huguette DENIS, Yves VILLATE, Grégory COURTAS, Michel ROULAND, Dominique LEROUX, Christelle DELOISON, Michaël MÉRIGOT, Éric MEYER.

Excusés : Messieurs Guy DESMURS, Nicolas ANDRÉ (par procuration à Yves VILLATE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER),

Secrétaire de séance : Monsieur Jean PERTHUIS.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2024-104 du 30 septembre 2024 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau et notamment la faculté d'approuver les règlements des jeux-concours organisés par les services intercommunaux,

CONSIDÉRANT que, à la faveur de la nouvelle édition de la Foire de l'Essonne Verte, l'Agglomération souhaite organiser un jeu concours destiné à promouvoir les circuits courts et faire découvrir les produits des producteurs locaux, le dimanche 15 juin 2025 de 10h à 17h30,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir les modalités de participation au jeu concours,

CONSIDÉRANT le projet de règlement du jeu concours « Panier garni – Foire de l'Essonne Verte 2025 », ci-annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

D'APPROUVER le règlement du jeu-concours « Panier garni – Foire de l'Essonne Verte 2025 », le dimanche 15 juin 2025.

RAPPELLE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

La présente décision sera publiée sur le site internet de la CAESE et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet d'Étampes
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Service Communication

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...

REGLEMENT DU JEU « LE PANIER GARNI - FOIRE DE L'ESSONNE VERTE 2025 »

Deviner le poids du panier garni

ARTICLE 1 - Organisation

La Communauté d'Agglomération de l'Étampeois Sud-Essonnes (CAESE), Établissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège social est situé au 76 rue saint Jacques 91150 Étampes, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat le dimanche 15 juin 2025 afin de promouvoir les circuits courts et producteurs locaux à l'occasion de la Foire de l'Essonne verte qui se tient à l'île de loisirs d'Étampes.

ARTICLE 2 – Participation

2.1 Le Jeu est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation au jeu), ci-après dénommé « le participant » et présente physiquement le 15 juin 2025.

2.2 Sont exclus de toute participation au jeu et du bénéfice des gains de lots associés, les membres du personnel de l'agglomération CAESE, les commerçants et producteurs locaux partenaires de l'opération, leurs familles respectives, ainsi que toute personne et entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou à la gestion du Jeu.

2.3 La participation est limitée à une seule fois par foyer. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas s'inscrire sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

2.4 La CAESE se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité, l'adresse ou l'âge des participants, et le cas échéant, pourra exclure du jeu tout participant suspecté de fraude. Dans le cas où le participant apporterait la preuve de son comportement conforme au règlement, la CAESE pourra le réintégrer.

2.5 La CAESE se réserve le droit de ne pas prendre en compte toute participation non conforme au présent règlement ainsi que les participations dont les données seront incomplètes, illisibles ou inexacts.

ARTICLE 3 – Modalités du Jeu

3.1 Le jeu a lieu le 15 juin 2025 sur le site de l'événement « la Foire de l'Essonne Verte 2025 » organisé par la CAESE à l'île de loisirs d'Étampes. Le jeu est ouvert à 10h et se termine à 17h30.

3.2 Afin de participer au jeu, le candidat fait une proposition de poids du panier garni, au gramme près. L'organisateur relève pour chaque participant les nom et prénom du candidat, son numéro de téléphone, son adresse e-mail, le jour et l'heure à laquelle il participe au jeu et la proposition du poids du panier.

Le panier gourmand est mis en jeu le dimanche 15 juin 2025.

3.3 Désignation des gagnants :

Les résultats seront proclamés après 17h30. Le gagnant sera le candidat ayant donné le poids du panier au gramme près ou celui ayant donné le poids le plus proche. En cas d'égalité, le gagnant sera le premier d'entre eux à avoir participé au jeu au cours de la journée (le jour et l'heure de participation au jeu seront mentionnés sur le bulletin réponse).

ARTICLE 4 – Dotations

4.1 Dotation du jeu :

Le panier garni est composé de :

- Jus de pomme Villesauvage
- Confiture Fraise et Menthe
- Miel de lavande
- Pâtes tomates-basilic M'Pâtes
- Pâté de campagne de foie de volailles
- Terrine de truites au cresson
- Sirop de cassis
- Pesto au cresson
- Celestia Cola
- Grand panier, emballage plastifié et raphia

4.2 Les lots remportés ne sont ni échangeables ni remboursables.

ARTICLE 5 – Dépôt et accès au Règlement

Le règlement du jeu est consultable à tout moment sur le stand du Panier garni durant l'événement.

Le règlement est également adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date de clôture du Jeu à l'adresse suivante :

CAESE

Règlement – Jeu le poids du panier garni Foire de l'Essonne Verte 2025

76 rue Saint Jacques

91150 Etampes

Une seule demande par participant (même nom, même prénom, même adresse) sera prise en compte.

ARTICLE 6 – Données à caractère personnel - Loi Informatique et Libertés

Les informations relatives aux participants recueillies par la CAESE dans le cadre du Jeu (nom, prénom, numéro de téléphone et e-mail) sont nécessaires pour la prise en compte de leur participation, la détermination du gagnant, l'attribution des lots. En conséquence, toute personne ne souhaitant pas communiquer les informations demandées ne pourra pas participer au Jeu.

Ces informations pourront être communiquées à tout tiers intervenant dans le cadre du Jeu.

Conformément à la réglementation en vigueur, et notamment à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée), les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression les concernant. Les participants peuvent exercer leurs droits en s'adressant à la Direction Générale CAESE en mentionnant en objet " Jeu panier garni – Foire de l'Essonne Verte 2025" et en accompagnant leur demande d'une copie d'une pièce d'identité :

Soit par courrier postal :

CAESE – Direction Générale – Jeu panier garni – Foire de l'Essonne Verte 2025
76 rue Saint Jacques
91150 Etampes

Soit par mail : rgpd@caese.fr

ARTICLE 7 – Manifestations Publi-promotionnelles

Le gagnant autorise par avance la CAESE à utiliser ses nom, prénom et images à des fins publicitaires liées au Jeu, et ce sur tous supports internes ou externes, notamment site internet ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.), sans que cette utilisation ne puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage autre que l'attribution du lot.

ARTICLE 8 – Droit applicable & attribution de compétence

8.1 Le présent règlement est soumis au droit français. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux, tirages au sort et concours.

8.2 Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal Administratif de Versailles.